



Fondation Cécile Barbier de La Serre

Fondation reconnue d'utilité publique

26 rue Barbet de Jouy, 75007 Paris,

Fondation déclarée déclaré le 01/12/2004 et publiée au JO du 31/12/2004

Rapport moral 2020

1- Changement de gouvernance

En 2020, l'événement marquant pour la Fondation a été le changement de gouvernance. En effet, René de La Serre, président fondateur, et son épouse Françoise, ont démissionné du CA de la fondation. Le CA a donc intégré deux nouveaux membres : Baudouin Van Robais et Stéphane de La Serre. La nouvelle composition du CA est donc la suivante :

Collège des fondateurs :

- Madame Ségolène Perruchio
- Madame Christine d'Alteroche
- Monsieur Mathieu de Sazilly
- Monsieur Eric de La Serre

Collège des amis de la Fondation :

- Madame Pauline de Witt
- Monsieur Stéphane de La Serre
- Monsieur Baudoin Van Robais

Collège des personnalités qualifiées :

- Madame Laurence Villeneuve
- Madame Sophie de Nadaillac
- Monsieur Henri Des Déserts
- Monsieur Philippe Mas
- Madame Giovanna Winckler

Le bureau suivant a été élu :

Présidente de la fondation : Ségolène Perruchio

Trésorier : Matthieu de Sazilly

Secrétaire générale : Christine d'Alteroche

En ce qui concerne le comité financier, René de La Serre est remplacé en tant que membre à part entière par Stéphane de la Serre, qui bénéficie lui-même d'une longue expérience en matière financière. Stéphane de La Serre est nommé président du Comité financier. René de La Serre continue à titre consultatif.

2- Changement de Déléguée générale

Marie Hélène Mudes a pris sa retraite au 31 mars 2020. Elle est remplacée depuis le 1^{er} mars 2020 par Virginie Picard au poste de déléguée générale.

3- Réflexion autour de la politique générale de la fondation

A l'occasion du changement de gouvernance, un temps de réflexion a été pris pour discuter et réaffirmer les grandes orientations de la fondation. Pas de grande inflexion à la politique générale :

Soutien de projets :

- Projets en pays francophones
- Projets en France pour environ 20 à 25 % du budget
- A destination des enfants
- Centrés sur les besoins élémentaires
- Nécessité d'un suivi des associations par un membre de la famille en lien avec la déléguée générale.
- Limitation du nombre d'associations soutenues entre 10 et 15 maximum

4- Modification de l'activité de la fondation cause COVID

En raison de la crise COVID, un certain nombre de points ont été modifiés :

- Diminution des contributions de la fondation par apport à 2019 (358 150 euros versus 414 500 euros)
- Du côté des associations soutenues :
 - o Certaines associations ont dû reporter une partie du budget alloué par la fondation en 2020 sur l'exercice 2021 (1001 fontaines)

- D'autres n'ont pas sollicité la fondation en raison de l'arrêt de certaines de leur activités (Enfants d'Asie)
- Report de l'agenda prévu pour le changement de gouvernance : septembre 2020 versus mars 2020
- Tenue des CA en visio-conférence

5- Bilan annuel projets

12 associations soutenues en 2020 , 16 projets :

- AFU (Haïti)	Centre de nutrition pour enfants.	65 825 €
- ATIA (Madagascar)	Appui à l'éveil et la scolarisation	10 000 €
	Appui familial Antananarive	23 000 €
- InterAide (Haïti)	Scolarisation primaire	25 000 €
- InterAide (Madagascar)	Réduction de la mortalité infantile	25 000 €
- Enfants du soleil (Madagascar)		
	Centre aide par le travail et crèche	32 000 €
	Construction crèche	10 000 €
	Fonctionnement des foyers CBDLS	20 000 €
- Charles Péguy (France)	Espace Ecoute parents	20 000 €
- Uncle (Bénin)	Soutien aux enfants de Ndali	22 000 €
- Espérance Banlieues (France)	École de Toulon	26 000 €
- GFAOP (Bénin, Madagascar, Sénégal)		
	Achat de médicaments anti-cancéreux	20 000 €
- 1001 Fontaines (Cambodge)	Accès à l'eau potable	10 000 €
- Sur les bancs de l'école (France)	Autisme	26 000 €
- Matins du soleil (Niger)	Tournées de brousse et cantines	19 325 €
- Alcesdam (Maroc)	Acheminement de fauteuil roulant	4 000 €

En 2020, la répartition des dons sur les trois domaines d'activité de la fondation est un peu modifiée avec une part plus importante sur le poste accueil/insertion au dépend

de l'éducation et de la formation (en grande partie en raison d'une augmentation importante des dons fléchés) : 39,14 % pour la santé et la nutrition, 25,40 % pour l'éducation et la formation, 35,46 % pour l'accueil et l'insertion.

Enfin, sur ses 16 années d'activité, le montant des contributions de la Fondation s'est élevé à 5 413 250 €, dont 4 386 654 € financés sur ses revenus propres.
